

## RÉFORME INSTITUTIONNELLE & RÉGLEMENTAIRE | PROJETS

Gide dispose d'une expertise de premier ordre dans le conseil de gouvernements, de sociétés publiques et d'organisations financières internationales en matière de réformes institutionnelles et réglementaires. Nos avocats ont une grande expérience dans la rédaction et la modification de législations, notamment pour les lois relatives aux PPP, aux investissements étrangers et aux autorisations spécifiques à certains projets, ainsi que dans la mise en place de nouveaux organes institutionnels et de régulateurs sectoriels. La variété de leur expérience professionnelle leur offre une perspective unique sur les questions institutionnelles et réglementaires, qui garantit une assistance efficace et dynamique permettant de répondre de manière exhaustive aux questions de nos différents clients.

Le rôle actif que nos avocats ont joué en tant que membres du panel d'experts de la CNUDCI pour la rédaction du Guide Législatif sur les Projets d'Infrastructure à Financement Privé (2000) et son additif sur les Dispositions Législatives Types (2003) témoigne de leur compétence sans équivalent dans ce domaine. Ces documents sont actuellement utilisés par les législateurs de la plupart des pays pour élaborer leur cadre juridique relatif aux PPP et rédiger les dispositions législatives correspondantes. Leurs connaissances juridiques exhaustives et leur vaste expérience permettent aux autorités et gouvernements de disposer de l'expertise dont ils ont besoin pour réussir leurs réformes institutionnelles et réglementaires. Le fait que Gide ait été choisi par les pays suivants pour rédiger leurs lois relatives aux PPP/concessions en est la preuve : **Irak** (2010), **Jordanie** (2010), **Egypte** (2010), **Albanie** (2007), **Koweït** (2006), **Sénégal** (2003), **Croatie** (2002), **Slovénie** (2002), etc.

### Sélection de transactions récentes

#### Revue du cadre juridique des PPP

- **Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) (2014)** : conseil de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du PIDA afin d'élaborer une stratégie de financement de projets d'infrastructures sur le continent africain. Revue du cadre institutionnel et réglementaire en vigueur dans le domaine des PPP dans l'ensemble des pays africains.
- **Audit du cadre juridique des PPP, Kurdistan irakien (2014)** : conseil de la SFI et du Gouvernement régional du Kurdistan pour un audit des cadres juridique, réglementaire et institutionnel afin de permettre la mise en œuvre de PPP dans la région du Kurdistan irakien. Revue complète des règles de la commande publique et notamment des opérations conclues par entente directe et aux propositions spontanées.
- **Projet PPP dans le secteur de l'eau potable, Burkina Faso (2013)** : conseil de la Banque Mondiale et du Gouvernement du Burkina Faso pour une étude sur le prix équitable de l'eau potable au Burkina Faso et la mise en œuvre d'une stratégie pour les projets PPP dans le secteur de l'eau dans des zones rurales et semi-rurales.
- **Législation des PPP de la région de Moscou, Russie (2013)** : conseil du Gouvernement de Moscou sur le cadre juridique des PPP de la région, notamment en analysant la législation locale et fédérale et en développant un cadre régional basé sur le droit russe et les pratiques internationales. Le projet était soutenu par la BERD.
- **Audit du cadre juridique et de la stratégie des PPP, Burkina Faso (2011)** : conseil de la Banque Mondiale en tant que conseil du Gouvernement du Burkina Faso sur l'élaboration d'une stratégie de PPP pour le Burkina Faso, la rédaction d'une nouvelle loi sur les PPP et l'établissement d'une agence dédiée aux PPP.
- **Législation des PPP du Kraï de Perm, Russie (2011)** : conseil de la BERD et du Kraï de Perm pour la mise en place d'une législation de PPP.
- **Audit du cadre juridique des PPP, Ukraine (2011)** : conseil du Programme de développement des PPP (P3DP) et de la BERD pour un audit du cadre juridique et réglementaire des PPP en Ukraine à la lumière des meilleures pratiques mondiales.

---

ALGER  
BRUXELLES  
CASABLANCA  
ISTANBUL  
LONDRES  
MOSCOU  
NEW YORK  
PARIS  
PÉKIN  
SHANGHAI  
TÉHÉРАН  
TUNIS  
VARSOVIE

- **Réforme de la législation PPP, Kazakhstan (2011)** : conseil du Gouvernement de la République du Kazakhstan dans la mise en œuvre d'une réforme complète de la législation des PPP afin de la rendre conforme aux exigences des institutions financières internationales.
- **Audit du cadre juridique des PPP, Bulgarie (2009)** : conseil du Conseil des Ministres de la République de Bulgarie sur l'audit de la législation européenne relative aux PPP (coordination des services et préparation de la procédure d'attribution des concessions, modalités de contrôle pendant la mise en œuvre des projets, notamment).
- **Audit du cadre juridique des concessions, pays de la BERD (2005-2008)** : évaluation de la législation relative aux concessions dans les 28 pays d'intervention de la BERD en 2005 et mise à jour en 2008 avec une comparaison avec les législations de plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest.
- **Obstacles au financement non-souverain, Russie (2005)** : conseil de la BERD pour l'analyse des obstacles juridiques au financement non-souverain d'infrastructures en Russie.

## Rédaction de lois sur les PPP/Concessions

- **Programme de développement du secteur privé des Nations Unies, Irak (2010)** : conseil en tant qu'expert juridique de l'ONUDI pour l'audit du cadre juridique existant et la rédaction d'une Loi de Réforme Economique, ainsi que d'autres textes législatifs nécessaires au développement du secteur privé en Irak.
- **Loi sur les PPP, Jordanie (2010)** : conseil du Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie et de la Commission Exécutive de Privatisation jordanienne pour la rédaction d'une nouvelle Loi sur les PPP.
- **Loi sur les PPP, Egypte (2010)** : conseil du Gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour le développement et la rédaction d'une Loi sur les PPP, qui a été promulguée en tant que Loi N° 67 de 2010.
- **Loi sur les PPP, Albanie (2007)** : conseil de la SFI et du Gouvernement d'Albanie pour la rédaction d'une Loi sur les PPP basée sur les meilleures pratiques du secteur et la création d'une agence des PPP.
- **Loi sur les PPP, Koweït (2006)** : conseil de la Banque Mondiale et du Gouvernement du Koweït sur la rédaction d'une Loi sur les PPP basée sur les meilleures pratiques du secteur et la création d'une agence des PPP.
- **Réforme de la Loi sur les Concessions/BOT, Sénégal (2003)** : conseil du Gouvernement du Sénégal et de la Banque Mondiale pour la rédaction d'une Loi sur les Concessions/BOT, la première de la région, particulièrement sur les aspects de "bancabilité" et la création d'un conseil des infrastructures.
- **Réforme de la Loi sur les Concessions, Slovénie et Croatie (2002)** : conseil de la BERD, de la SFI et des gouvernements de la Croatie et de la Slovénie pour la mise en œuvre d'un cadre législatif moderne pour les concessions dans chaque pays.

## Réformes législatives sectorielles et réglementaires

- **Cadre légal, réglementaire et fiscal pour les activités pétrolières, Somalie (2015-2016)** : conseil de la Banque Mondiale et du Gouvernement Fédéral de la Somalie pour la revue du cadre légal, réglementaire et fiscal des activités pétrolières en Somalie. Revue des textes législatifs et du modèle de contrat de partage de production, volet institutionnel pour intégrer une approche fédérale du développement des hydrocarbures en Somalie.
- **Nouveau Code des Hydrocarbures, République du Congo (2012-2014)** : conseil du Gouvernement de la République du Congo pour la rédaction d'un nouveau code des hydrocarbures (y compris d'un contrat-type de partage de production).
- **Loi sur les zones économiques spéciales, République du Congo (2012-2013)** : conseil du Gouvernement de la République du Congo pour la rédaction d'un projet de loi sur les zones économiques spéciales du pays : réalisation d'une étude comparative internationale, structuration institutionnelle et élaboration du projet de loi.
- **Zone franche de Nouadhibou, Mauritanie (2012)** : conseil du Gouvernement de la Mauritanie pour la mise en place d'une zone franche dans la région de Nouadhibou.
- **Revue du cadre législatif du pétrole et du gaz, 16 pays africains (2011-2012)** : conseil de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA) pour la revue et l'étude comparée de la législation, la réglementation et des contrats -types relatifs au pétrole et au gaz en vigueur dans les 16 pays membres de l'APPA dans le but d'intégrer les standards, règles et pratiques dans un contrat modèle harmonisé.

« Impressive French firm which is particularly well regarded for its francophone capabilities. Regularly assists clients with energy, mining, infrastructure and water projects, with extensive experience advising sovereign entities. The Paris head office is heavily involved in Africa work, and the firm also has regional offices in Algeria, Morocco, and Tunisia. Sources recognise its regional knowledge: 'It's a very strong firm in francophone Africa.' Interviewees add: 'They are serious lawyers with that cultural edge; they've been in the market a long time.' Advised EGL on the USD600 million development of a hydropower plant on the Ruzizi River. Advised the World Bank and the government of Somalia on a review of the state's existing petroleum sector to develop a federal approach to the development of natural resources. »

Chambers Global 2017

---

## ASSOCIÉS

MARIE BOUVET-GUIRAMAND  
Paris  
tel. +33 (0)1 40 75 29 77  
bouv-et-guiramand@gide.com

JOHN D. CROTHERS  
Paris  
tel. +33 (0)1 40 75 29 24  
crothers@gide.com

STÉPHANE VERNAY  
Paris  
tel. +33 (0)1 40 75 22 99  
vernay@gide.com